

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi tenue en salle du conseil municipal, le **lundi 20 janvier 2020** à compter de **20h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Jean-François Daoust, conseiller
Monsieur Yvon Yelle, conseiller
Monsieur Dany Brosseau, conseiller
Monsieur Claude Boyer, conseiller
Madame Marie-Dominique Fortin, conseillère
Madame Annie Payant, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Gagnon-Breton.

Sont également présents :

Monsieur Patrice de Repentigny, assistant-greffier
Madame Nancy Corriveau, directrice générale
Madame Cynthia Ménard, directrice du Service des communications et activités de promotion

Est absente :

Madame Diane Soucy, greffière

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL

- 1.1 Ouverture de la séance - Période de recueillement
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Questions du public sur le contenu de l'ordre du jour
- 1.4 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019
- 1.5 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2019
- 1.6 Forum féminin - Agricultrices du Québec - Montérégie Ouest - Autorisation
- 1.7 Persévérance, réussite éducative et sociale - Journées rencontres et formation – Année 2020 - Autorisation

2. SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

- 2.1 Me Patrice de Repentigny - Nomination de greffier au Service du greffe
- 2.2 Engagement d'employé temporaire - Service de sécurité incendie - Délégation à la directrice générale - Dépôt de document

3. SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE

- 3.1 Adoption – Règlement numéro V691-2020-00 relatif à un programme d'aide financière concernant le remplacement d'arbres municipaux
- 3.2 Cession d'infrastructures souterraines - Syndicat de la copropriété du quartier des vignobles et Ville de Saint-Rémi - Lot 5 089 182 - Autorisation de signatures
- 3.3 Présentation du projet et avis de motion – Règlement numéro V657-2020-02 amendant le règlement relatif aux permis et certificats numéro V657-2017-00 et son amendement (Tarification et arbres)
- 3.4 Présentation du premier projet et avis de motion - Règlement numéro V654-2020-09 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Usage non agricole, services professionnels et droits acquis)
- 3.5 Adoption du premier projet - Règlement numéro V654-2020-09 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Usage non agricole, services professionnels et droits acquis)
- 3.6 Demande d'aide financière selon les programmes de revitalisation - 960, rue Notre-Dame (lot 3 848 256) - Règlement no V600-2014-00 (façade) et son amendement

4. SERVICE DES FINANCES

- 4.1 Liste des comptes à payer et ratification des chèques du mois de décembre 2019 - Dépôt
- 4.2 Adoption - Règlement no V686-2020-00 décrétant l'imposition des taux de tarification des services municipaux
- 4.3 Adoption - Règlement no V687-2020-00 décrétant l'imposition des taux de taxation pour l'année financière 2020
- 4.4 Adoption - Règlement no V688-2020-00 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses aux travaux sur le Grand cours d'eau Saint-Rémi
- 4.5 Adoption - Règlement no V689-2020-00 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses aux travaux sur la Branche 25 du cours d'eau Rivière Turgeon
- 4.6 Appel d'offres no AO-01-2020 - Service d'ingénierie pour la réfection de diverses rues pour l'année 2020 - Adjudication du contrat
- 4.7 Dépôt final - Bilan de la programmation de travaux dans le cadre de la TECQ 2014-2018
- 4.8 Caisse Desjardins des Moissons-et-de-Roussillon - Signataires - Septième amendement à la résolution no 14-07-0347
- 4.9 Programme d'aide à la voirie locale - Travaux d'amélioration du réseau routier municipal - Réfection de chaussées, bordures et trottoirs pour l'année 2019 - Approbation

4.10 Autorisation de paiement – Appel d’offres no AO-09-2019 - Eurovia Québec Construction Inc. - Décompte progressif no 2 (incluant les avis de changement nos 2 à 7) - Libération de la retenue à la suite de la réception provisoire

4.11 Affectation du surplus non affecté au projet d'améliorations intérieures du centre communautaire - Autorisation

5. SERVICE DU GREFFE

5.1 Enfouissement des fils sur une partie de la rue Notre-Dame (entre les rues Prud'homme et Saint-André) - Réseaux de distribution câblés - Autorisation de signature avec les différents intervenants

6. SERVICE DES LOISIRS

6.1 Demande d’aide financière pour le parc aux quatre vents - Programme d’aide financière aux infrastructures récréatives et sportives - Autorisation

6.2 Chevaliers de Colomb - Demande financière à la suite des travaux exécutés au centre communautaire

7. SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION

8. SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

9. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

9.1 Appel d’offres no AO-04-2017 – Entretien des aménagements horticoles – Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) Ltée – Non-renouvellement

10. SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 Service ambulancier - Déplacement de la desserte - Demande à Mme Danielle McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux et députée de Sanguinet

11. SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE

12. CORRESPONDANCE

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1 CONSEIL

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE - PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

20-01-0402

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yvon Yelle
ET: résolu unanimement

que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.3 QUESTIONS DU PUBLIC SUR LE CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR

Aucune question du public.

20-01-0403

1.4 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2019

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, soit au plus tard la veille de la présente séance, l'assistant-greffier est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant
ET: résolu unanimement

que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 soit approuvé, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-01-0404

1.5 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2019

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2019 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, soit au plus tard la veille de la présente séance, l'assistant-greffier est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant
ET: résolu unanimement

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2019 soit approuvé, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-01-0405

**1.6 FORUM FÉMININ - AGRICULTRICES DU QUÉBEC - MONTÉRÉGIE OUEST -
AUTORISATION**

ATTENDU que la mairesse, Sylvie Gagnon-Breton, a été invité par l'organisme Les Agricultrices du Québec (AQ) pour être panéliste lors d'un Forum régional sous le thème *Femme et implication: deux réalités conciliables* qui se tiendra le 19 février 2020, en la Ville de Saint Hyacinthe ;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet par son budget de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin

ET: résolu unanimement

d'autoriser l'inscription sans frais de la mairesse, Sylvie Gagnon-Breton, au Forum organisé par l'organisme Les Agricultrices du Québec (AQ).

que les frais de kilométrage et de repas soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

(Postes budgétaires 110-00-310 et 110-00-454 - Dépense financée par le budget de fonctionnement)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-01-0406

**1.7 PERSÉVÉRANCE, RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET SOCIALE - JOURNÉES RENCONTRES ET
FORMATION – ANNÉE 2020 - AUTORISATION**

ATTENDU l'intérêt des membres du conseil municipal de participer à diverses activités en lien avec la persévérance ainsi que la réussite éducative et sociale;

ATTENDU que les membres du conseil sont des acteurs de changement dans leur milieu;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet par son budget de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin

ET: résolu unanimement

d'autoriser l'inscription de tous les membres du conseil municipal qui désirent participer à des journées de rencontres et de formation qui se tiendront au cours de l'année 2020 ;

que les frais d'inscription, de kilométrage et de repas soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

(Postes budgétaires 110-00-310 et 110-00-454 - Dépense financée par le budget de fonctionnement)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

20-01-0407

2.1 ME PATRICE DE REPENTIGNY - NOMINATION DE GREFFIER AU SERVICE DU GREFFE

ATTENDU le départ à la retraite prévu le 1er février 2020 de madame Diane Soucy, greffière au Service du greffe;

ATTENDU que Me Patrice de Repentigny a été engagé au poste temporaire d'assistant-greffier depuis le 1er octobre 2019 (résolution no 19-09-0245);

ATTENDU l'intérêt de monsieur Me Patrice de Repentigny, assistant-greffier, pour ledit poste;

ATTENDU la recommandation de madame Nancy Corriveau, directrice générale;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, dans le budget de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant

ET: résolu unanimement

d'autoriser la nomination de Me Patrice de Repentigny au poste-cadre de greffier au Service du greffe à compter du 1er février 2020 - à durée indéterminée – avec la capacité de représenter la Ville à l'intérieur de ses fonctions à raison d'un minimum de trente-cinq (35) heures par semaine au salaire annuel prévu à l'échelle salariale, échelon 1 dudit poste, le tout sur un horaire variable selon les besoins de la Ville;

que ledit poste soit régi par la Politique de travail du personnel cadre;

que les conditions de travail de Me Patrice de Repentigny soient annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante.
(Poste budgétaire 02-140-00-141 - Dépense financée par le budget de fonctionnement)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-01-0408

2.2 ENGAGEMENT D'EMPLOYÉ TEMPORAIRE - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - DÉLÉGATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE - DÉPÔT DE DOCUMENT

L'article 4.1 du règlement numéro V 653-2017-00 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire prévoit la délégation du pouvoir d'engager des employés salariés surnuméraires, occasionnels, temporaire, auxiliaires et étudiants au directeur général;

La directrice générale, madame Nancy Corriveau, dépose au conseil municipal un document relatif à un engagement en date du 18 décembre 2019, dont la liste est annexée au présent dépôt.

3 SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE

20-01-0409

3.1 ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO V691-2020-00 RELATIF À UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE CONCERNANT LE REMPLACEMENT D'ARBRES MUNICIPAUX

ATTENDU le dépôt du projet de règlement et l'avis de motion régulièrement donné lors de la séance ordinaire du 16 décembre 2019 en référence au règlement portant le numéro V 691-2020-00 relatif à un programme d'aide financière concernant le remplacement d'arbres municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Boyer
ET: résolu unanimement

que le règlement numéro V 691-2020-00 relatif à un programme d'aide financière concernant le remplacement d'arbres municipaux, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-01-0410

3.2 CESSION D'INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES - SYNDICAT DE LA COPROPRIÉTÉ DU QUARTIER DES VIGNOBLES ET VILLE DE SAINT-RÉMI - LOT 5 089 182 - AUTORISATION DE SIGNATURES

Madame la conseillère Annie Payant mentionne qu'elle n'a pas d'intérêt pécuniaire dans le présent dossier, mais que dans un souci de transparence, étant donné qu'elle est propriétaire d'un condominium situé dans le Quartier des Vignobles, elle ne participera pas aux discussions et prise de décision; et qu'elle n'a pas participé également lors du caucus.

ATTENDU la présentation d'un projet d'acte de cession d'infrastructures souterraines;

ATTENDU que la Ville autorisait la signature d'un acte de servitude réelle et perpétuelles d'utilité publique à intervenir entre le Syndicat de la copropriété du Quartier des Vignobles dans le secteur Jardins Saint-Rémi (résolution no 14-04-0204);

ATTENDU que le lot 5 089 182 constitue en partie une allée de circulation construite au-dessus des infrastructures souterraines, et que cette allée de circulation demeurera une voie d'accès privée;

ATTENDU que ledit Syndicat offre à la Ville une cession d'infrastructures souterraines qui permettra à la municipalité de maintenir, d'entretenir, de réparer et de reconstruire lesdites infrastructures ;

ATTENDU la réception de tous les documents attestant la conformité des infrastructures;

ATTENDU que la recommandation de monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
ET: résolu unanimement

d'autoriser la mairesse, en cas d'absence le maire suppléant, et le greffier, en cas d'absence la directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Rémi, un acte de cession d'infrastructures souterraines à intervenir avec le Syndicat de la copropriété du Quartier des Vignobles;

que les frais inhérents à ladite cession soient à la charge dudit Syndicat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-01-0411

3.3 PRÉSENTATION DU PROJET ET AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO V657-2020-02 AMENDANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO V657-2017-00 ET SON AMENDEMENT (TARIFICATION ET ARBRES)

PRÉSENTATION DU PROJET numéro V 657-2020-02 et AVIS DE MOTION est par la présente donné par Marie-Dominique Fortin qu'un règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente amendament le règlement relatif aux permis et certificats numéro V 657-2017-00 et son amendement (Tarification et arbres).

20-01-0412

3.4 PRÉSENTATION DU PREMIER PROJET ET AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO V654-2020-09 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO V654-2017-00 ET SES AMENDEMENTS (USAGE NON AGRICOLE, SERVICES PROFESSIONNELS ET DROITS ACQUIS)

PRÉSENTATION DU PREMIER PROJET numéro V 654-2020-09 et AVIS DE MOTION est par la présente donné par Annie Payant qu'un règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente amendament le règlement de zonage numéro V 654-2017-00 et ses amendements (Usage non agricole, services professionnels à domicile et droits acquis).

20-01-0413

3.5 ADOPTION DU PREMIER PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO V654-2020-09 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO V654-2017-00 ET SES AMENDEMENTS (USAGE NON AGRICOLE, SERVICES PROFESSIONNELS ET DROITS ACQUIS)

ATTENDU la présentation du premier projet de règlement et l'avis de motion régulièrement donné lors de la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2020 en référence au règlement portant le numéro V 654-2020-09;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant
ET: résolu unanimement

que le premier projet de règlement portant le numéro V 654-2020-09 modifiant le règlement de zonage numéro V 654-2017-00 et ses amendements (Usage non agricole, services professionnels à domicile et droits acquis), soit adopté.

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, l'assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement sera tenue à la Mairie de Saint-Rémi, 155, rue de la Mairie à compter de 20h00, le lundi, 17 février 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-01-0414

3.6 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE SELON LES PROGRAMMES DE REVITALISATION - 960, RUE NOTRE-DAME (LOT 3 848 256) - RÈGLEMENT NO V600-2014-00 (FAÇADE) ET SON AMENDEMENT

ATTENDU que par la résolution 17-05-0238, le conseil municipal accordait une subvention au propriétaire de l'immeuble situé au 960, rue Notre-Dame à Saint-Rémi (lot 3 846 256) pour la rénovation du bâtiment principal;

ATTENDU la réception de la quittance de l'entrepreneur ayant effectué les travaux sur l'immeuble;

ATTENDU qu'après inspection, les travaux ont été exécutés en conformité des documents qui avaient été déposés initialement;

ATTENDU que les critères du règlement numéro V 600-2014-00 et ses amendements sur un Programme de revitalisation de bâtiments en façade ont été respectés;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au Conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le surplus non affecté;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
ET: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser l'octroi d'une subvention au propriétaire de l'immeuble situé au 960, rue Notre-Dame à Saint-Rémi, au montant de 3 295,30 \$, le tout en conformité avec les articles 3 et 9.03 du règlement # V 600-2014-00 et ses amendements.

d'autoriser l'affectation dudit montant du surplus non affecté.
(Poste budgétaire 02-639-02-996 - Dépense financée par le surplus non affecté)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 SERVICE DES FINANCES

20-01-0415

4.1 LISTE DES COMPTES À PAYER ET RATIFICATION DES CHÈQUES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2019 - DÉPÔT

COMMENTAIRE

Je, soussignée, Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière, certifie par les présentes que les procédures d'acquisition des biens et services contenues à la

politique d'achat ont été vérifiées et respectées pour les dépenses du mois de décembre 2019 des comptes à payer au montant de 636 846,20 \$ et des chèques à ratifier au montant de 542 741,95 \$.

Je, soussignée, Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites ont été effectuées.

Stéphanie Yelle, CPA, CGA
Directrice du Service des finances et trésorière

20-01-0416

4.2 ADOPTION - RÈGLEMENT NO V686-2020-00 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

ATTENDU le dépôt du projet de règlement et l'avis de motion régulièrement donné lors de la séance ordinaire du 16 décembre 2019 en référence au règlement portant le numéro V 686-2020-00 décrétant l'imposition des taux de tarification des services municipaux;

ATTENDU que depuis le dépôt du projet de règlement, une modification a été apportée à l'annexe A du présent règlement et plus précisément dans le tarif horaire des équipements (camion dix roues et pelle rétrocaveuse);

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Boyer
ET: résolu unanimement

que le règlement numéro V 686-2020-00 décrétant l'imposition des taux de tarification des services municipaux, soit adopté avec modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-01-0417

4.3 ADOPTION - RÈGLEMENT NO V687-2020-00 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020

ATTENDU le dépôt du projet de règlement et l'avis de motion régulièrement donné lors de la séance ordinaire du 16 décembre 2019 en référence au règlement portant le numéro V 687-2020-00 décrétant l'imposition des taux de taxation pour l'année financière 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau
ET: résolu unanimement

que le règlement numéro V 687-2020-00 décrétant l'imposition des taux de taxation pour l'année financière 2020, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-01-0418

4.4 ADOPTION - RÈGLEMENT NO V688-2020-00 DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES AUX TRAVAUX SUR LE GRAND COURS D'EAU SAINT-RÉMI

ATTENDU le dépôt du projet de règlement et l'avis de motion régulièrement donné lors de la séance ordinaire du 16 décembre 2019 en référence au règlement portant le numéro V 688-2020-00 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses aux travaux sur le Grand cours d'eau Saint-Rémi;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

que le règlement numéro V 688-2020-00 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses aux travaux sur le Grand cours d'eau Saint-Rémi, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-01-0419

4.5 ADOPTION - RÈGLEMENT NO V689-2020-00 DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES AUX TRAVAUX SUR LA BRANCHE 25 DU COURS D'EAU RIVIÈRE TURGEON

ATTENDU le dépôt du projet de règlement et l'avis de motion régulièrement donné lors de la séance ordinaire du 16 décembre 2019 en référence au règlement portant le numéro V 689-2020-00 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses aux travaux sur la Branche 25 du cours d'eau Rivière Turgeon;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

que le règlement numéro V 689-2020-00 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses aux travaux sur la Branche 25 du cours d'eau Rivière Turgeon, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-01-0420

4.6 APPEL D'OFFRES NO AO-01-2020 - SERVICE D'INGÉNIERIE POUR LA RÉFECTION DE DIVERSES RUES POUR L'ANNÉE 2020 - ADJUDICATION DU CONTRAT

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi a demandé des soumissions par appel d'offres publics numéro AO-01-2020 sur le Système électronique d'appel d'offres (SE@O), dans l'Écho de Saint-Rémi et sur le site Internet de la Ville pour les services d'ingénierie pour la réfection de diverses rues pour l'année 2020 sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi;

ATTENDU que cinq (5) soumissions ont été déposées, soit Avizo Experts-Conseils Inc., BHP Experts conseils S.E.C., Le Groupe-Conseil Génipur Inc., FNX Innov Inc. et 4368894 Canada Inc. (Shellex infrastructures);

ATTENDU que, suite à l'analyse faite par le Comité de sélection pour l'évaluation des offres, cinq (5) soumissions conformes se détaillent comme suit:

- 4368894 Canada Inc. (Shellex infrastructures)
 - Pointage: 9.39
 - Prix: 123 392 \$, taxes sus
 - Rang: 1

- FNX Innov Inc.
 - Pointage: 9.36
 - Prix: 114 190 \$, taxes sus
 - Rang: 2

- BHP Experts conseils S.E.C.
 - Pointage: 8.74
 - Prix: 130 800 \$, taxes sus
 - Rang: 3

- Avizo Experts-Conseils Inc.
 - Pointage: 7.17
 - Prix: 158 226,24 \$, taxes sus
 - Rang: 4

- Le Groupe-Conseil Génipur Inc.
 - Pointage: 6.88
 - Prix: 168 292 \$, taxes en sus
 - Rang: 5

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection pour l'évaluation des offres d'accorder le contrat no AO-01-2020 à la firme 4368894 Canada Inc. (Shellex infrastructures), étant le soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage;

ATTENDU la recommandation de monsieur Simon Lacoursière, directeur du Service des travaux publics;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet par un règlement d'emprunt à venir;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
ET: résolu unanimement

d'adjuger le contrat no AO-01-2020 à la firme 4368894 Canada Inc. (Shellex infrastructures), étant le soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, au montant de 123 392 \$ (taxes en sus), pour les services d'ingénierie pour la réfection de diverses rues pour l'années 2020 sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi;

d'autoriser l'affectation de la dépense du surplus non affecté en attente d'un financement par règlement d'emprunt.
(Poste budgétaire 23-050-04-721 - Projet 19-23 - Dépense financée par un règlement d'emprunt à venir)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-01-0421

4.7 DÉPÔT FINAL - BILAN DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DE LA TECQ 2014-2018

ATTENDU l'adoption de la résolution numéro 15-05-0173 en date du 11 mai 2015 approuvant la programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018;

ATTENDU l'adoption des résolutions numéros 15-08-0292, 17-10-0429, 18-04-0127 et 18-05-0173 approuvant le contenu de la programmation modifiée de la TECQ 2014-2018;

ATTENDU le bilan de la programmation de la TECQ 2014-2018 annexé à la présente résolution;

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU la recommandation de madame Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Boyer

ET: résolu unanimement

que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et celui du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du bilan de la programmation de travaux joint à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- la municipalité atteste par la présente résolution que le bilan de la programmation de travaux ci-joint comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-01-0422

4.8 CAISSE DESJARDINS DES MOISSONS-ET-DE-ROUSSILLON - SIGNATAIRES - SEPTIÈME AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NO 14-07-0347

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier la liste des personnes autorisées à signer les effets bancaires au nom de la Ville de Saint-Rémi auprès de la Caisse Desjardins des Moissons-et-de-Roussillon;

ATTENDU la recommandation de madame Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yvon Yelle

ET: résolu unanimement

d'amender la résolution numéro 14-07-0347 afin de nommer les personnes suivantes comme signataires de tous les effets bancaires, au nom de la Ville de Saint-Rémi, à la Caisse Desjardins des Moissons-et-de-Roussillon, à savoir:

- Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière et Julie Therrien-Meunier, coordonnatrice à l'approvisionnement et assistance-trésorière ainsi que les membres du conseil ci-après nommés:
- Sylvie Gagnon-Breton, mairesse;
- Jean-François Daoust, conseiller et maire suppléant en fonction;
- Yvon Yelle, conseiller et maire suppléant en fonction;
- Dany Brosseau, conseiller et maire suppléant en fonction;
- Claude Boyer, conseiller et maire suppléant en fonction;
- Marie-Dominique Fortin, conseillère et maire suppléant en fonction;
- Annie Payant, conseillère et maire suppléant en fonction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-01-0423

4.9 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL - RÉFECTION DE CHAUSSÉES, BORDURES ET TROTTOIRS POUR L'ANNÉE 2019 - APPROBATION

ATTENDU les travaux exécutés pour l'amélioration du réseau routier municipal, soit la réfection de chaussées, de bordures et trottoirs pour l'année 2019 totalisant la somme de 894 396.86 \$ (appel d'offres n° AO-06-2019);

ATTENDU que le ministère des Transports du Québec confirmait, dans sa lettre du 14 août 2019, l'octroi d'une subvention maximale de 8 423 \$ pour des travaux d'amélioration des routes (dossier n° 00027889-1 - 68055 916) - 2019-07-17-51);

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

ATTENDU la recommandation de madame Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau
ET: résolu unanimement

que le conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi approuve les dépenses pour les travaux de réfection de chaussées, de bordures et trottoirs pour l'année 2019 pour un montant subventionné de 8 423 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-01-0424

4.10 AUTORISATION DE PAIEMENT – APPEL D'OFFRES NO AO-09-2019 - EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC. - DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 2 (INCLUANT LES AVIS DE CHANGEMENT NOS 2 À 7) - LIBÉRATION DE LA RETENUE À LA SUITE DE LA RÉCEPTION PROVISOIRE

ATTENDU qu'un contrat pour la réfection de chaussées et bordures sur les rues Roger-Dorais et Roch-Lécuyer a été adjugé à la compagnie Eurovia Québec Construction Inc. (Agence Chenail) au montant de 390 802.42 \$, taxes en sus, à la suite de l'appel d'offres n° AO-09-2019 (résolution n° 19-05-0155);

ATTENDU la libération de la retenue contractuelle de 5% (à la suite de la réception provisoire) ainsi que le décompte progressif n° 2 (incluant les avis de changement numéros 2 à 7) au montant de 91 184.92 \$, taxes en sus, (en tenant compte de la retenue contractuelle de 5%);

ATTENDU la recommandation de monsieur Jean-Benoit Cayouette, ingénieur de la firme Groupe-Conseil Génipur Inc., et de monsieur Simon Lacoursière, directeur du Service des travaux publics;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le règlement d'emprunt numéro V 536-10;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

d'autoriser le paiement de la libération de la retenue contractuelle de 5% (à la suite de la réception provisoire) ainsi que du décompte progressif n° 2 (incluant les avis de changement numéros 2 à 7) au montant de 91 184.92 \$, taxes en sus, (en tenant compte de la retenue contractuelle de 5%) à la compagnie Eurovia Québec Construction Inc. (Agence Chenail) (facture n° 5802700435 datée du 5 décembre 2019) pour des travaux de réfection de chaussées et bordures sur les rues Roger-Dorais et Roch-Lécuyer, conditionnellement à la réception des quittances suite aux dénonciations de contrat. (Postes budgétaires 23-050-04-721 et 55-136-40-000 - Projet 13-01 - Dépense financée par le règlement d'emprunt n° V 536-10)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-01-0425

4.11 AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ AU PROJET D'AMÉLIORATIONS INTÉRIEURES DU CENTRE COMMUNAUTAIRE - AUTORISATION

ATTENDU le projet d'améliorations intérieures du centre communautaire prévu au Programme triennal d'immobilisations pour l'année 2020;

ATTENDU la recommandation de monsieur François Bonin, directeur du Service des loisirs;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le surplus non affecté;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant
ET: résolu unanimement

d'autoriser l'affectation d'un montant de 100 000 \$ provenant du surplus non affecté au projet d'améliorations intérieures du centre communautaire prévu au Programme triennal d'immobilisations se détaillant comme suit:

Travaux	Montants
Plafond (salles Tulipe / Orchidée / Jonquille)	2 100 \$
Néons (salles Tulipe / Orchidée / Jonquille)	7 035 \$
Portes (salle Jupiter / local des Chevaliers de Colomb)	7 350 \$
Salle Neptune (porte intérieure)	3 150 \$
Plaques signalétiques (SSI)	2 730 \$
Arrêt principal (entrée d'eau pour le SSI)	18 375 \$
Marches vers le 2e étage	6 300 \$
Enveloppe supplémentaire (banc à l'entrée, grillage de rangement, atelier)	52 960 \$
Enveloppe totale	100 000 \$

(Poste budgétaire 23-080-00-722 - Projet 20-01 - Dépense financée par le surplus non affecté)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 SERVICE DU GREFFE

20-01-0426

5.1 ENFOUISSEMENT DES FILS SUR UNE PARTIE DE LA RUE NOTRE-DAME (ENTRE LES RUES PRUD'HOMME ET SAINT-ANDRÉ) - RÉSEAUX DE DISTRIBUTION CÂBLÉS - AUTORISATION DE SIGNATURE AVEC LES DIFFÉRENTS INTERVENANTS

ATTENDU le projet de réfection de la rue Notre-Dame et l'intention de poursuivre les étapes d'enfouissement des fils entre les rues Prud'Homme et Saint-André;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser des représentants de la Ville pour la signature des différents documents en lien avec les différents intervenants pour les réseaux de distribution câblés;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le surplus non affecté et un règlement d'emprunt à venir;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau

ET: résolu unanimement

d'autoriser la mairesse, en cas d'absence le maire suppléant, et le greffier, en cas d'absence la directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Rémi les différents documents en lien avec les différents intervenants pour les réseaux de distribution câblés.

(Poste budgétaire: 23-040-09-721 - Projet 19-16 - Dépense financée par le surplus non affecté et un règlement d'emprunt à venir)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 SERVICE DES LOISIRS

20-01-0427

6.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PARC AUX QUATRE VENTS - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES - AUTORISATION

ATTENDU que le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives s'inscrit dans le cadre du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada, mis en place par le gouvernement du Canada pour lequel l'entente bilatérale intégrée (EBI) a été conclue entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada au cours de l'été 2018;

ATTENDU que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) est responsable de la mise en place du sous-volet infrastructures récréatives du volet infrastructures communautaires, culturelles et récréatives visé par l'EBI;

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi désire de prévaloir du Programme d'aide aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS-EBI) pour son projet d'implantation de jeux d'eau, un local et une scène pour le Zumba plein air ainsi qu'un cinéma plein air dans le parc aux quatre vents;

ATTENDU la recommandation de monsieur François Bonin, directeur du Service des loisirs;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau

ET: résolu unanimement

que la Ville de Saint-Rémi autorise la présentation du projet d'implantation de jeux d'eau, un local et une scène pour le Zumba plein air ainsi qu'un cinéma plein air dans le parc aux quatre vents au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

que soit confirmé l'engagement de la Ville de Saint-Rémi à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

que la Ville de Saint-Rémi désigne monsieur François Bonin, directeur du Service des loisirs comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus;

que copie de la présente résolution soit transmise à madame Danielle McCann, députée du comté de Sanguinet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-01-0428

6.2 CHEVALIERS DE COLOMB - DEMANDE FINANCIÈRE À LA SUITE DES TRAVAUX EXÉCUTÉS AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi a procédé à des travaux de réfection extérieure de son centre communautaire;

ATTENDU la demande des Chevaliers de Colomb pour un remboursement, en compensation de la non-accessibilité du local loué durant la période des travaux au centre communautaire, se détaillant comme suit:

- 1 756.72 \$ pour sept (7) mois de loyer à 250.96 \$ par mois;
- 5 135.66 \$ pour perte de revenus du bar (moyenne des ventes de 2016 à 2019 pour 7 mois de fermeture);
- 2 500 \$ pour coût de remplacement des rideaux vu que les nouvelles fenêtres n'ont pas les mêmes dimensions que les anciennes;

ATTENDU que le bail notarié signé entre le Centre communautaire St-Rémi Inc. et Les Chevaliers de Colomb du Conseil de St-Rémi numéro 1822 prévoit, à son article 10.1 que *toute période pendant laquelle le locataire ne peut utiliser les lieux loués donne droit à une réduction du loyer proportionnelle à la durée de cette période, en autant que cette impossibilité à utiliser les lieux loués découle d'une responsabilité du locateur;*

ATTENDU que les anciens rideaux ne peuvent être remplacés;

ATTENDU l'étude du dossier par les autorités de la Ville et la recommandation de monsieur François Bonin, directeur du Service des loisirs;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le surplus non affecté;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant

ET: résolu unanimement

d'autoriser le remboursement de la somme de 1 756.72 \$ à l'organisme Les Chevaliers de Colomb, Conseil St-Rémi n° 1822 représentant sept (7) mois de loyer, en diminution des revenus de location du local pour l'année 2019 (poste budgétaire 01-234-74-001);

que, suite à une entente avec les représentants de l'organisme, la Ville procède, à ses frais, à l'installation d'une pellicule d'intimité semi-opaque dans le local loué.

(Poste budgétaire 23-080-00-722 - Projet 18-09 - Dépense financée par le surplus non affecté)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7 SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION

8 SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

9 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

20-01-0429

9.1 APPEL D’OFFRES NO AO-04-2017 – ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS HORTICOLES – ENTREPRENEURS PAYSAGISTES STRATHMORE (1997) LTÉE – NON-RENOUVELLEMENT

ATTENDU qu'un contrat a été adjudgé à la compagnie Entrepreneurs paysagistes Strathmore (1997) Ltée à la suite de l'appel d'offres n° AO-04-2017 pour l'entretien des aménagements horticoles, années 2017 et 2018 avec option de prolongation pour 2019, 2020 et 2021 (résolution n° 17-04-0175);

ATTENDU que l'article 2.3.3. du devis d'appel d'offres stipule que l'Entrepreneur consent à la Ville trois (3) options de renouvellement du contrat d'une (1) année chacune pour une durée supplémentaire de trois (3) années; et qu'afin de se prévaloir de l'option de renouvellement prévue, la Ville doit faire parvenir audit Entrepreneur un avis d'exercice de cette option au moins soixante (60) jours avant l'expiration de la durée initiale;

ATTENDU l'autorisation de prolongation du contrat n° AO-04-2017 pour l'année 2019 (résolution n° 18-10-0342);

ATTENDU la recommandation de monsieur Simon Lacoursière, directeur du Service des travaux publics, de ne pas prolonger le contrat n° AO-04-2017 pour l'année 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yvon Yelle
ET: résolu unanimement

de ne pas autoriser la prolongation du contrat n° AO-04-2017 à la compagnie Entrepreneurs paysagistes Strathmore (1997) Ltée pour les services d'entretien des aménagements horticoles pour les années 2020 et 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

20-01-0430

10.1 SERVICE AMBULANCIER - DÉPLACEMENT DE LA DESSERTE - DEMANDE À MME DANIELLE MCCANN, MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET DÉPUTÉE DE SANGUINET

ATTENDU que le 8 août 2016, la Ville de Saint-Rémi appuyait la municipalité de Saint-Michel dans sa demande au ministre de la Santé et des Services sociaux afin de faire le nécessaire pour diminuer le délai d'intervention des services ambulanciers sur le territoire (résolution n° 16-08-0313);

ATTENDU que le 8 août 2016, la Ville demandait également au ministre de revoir la zone d'opération afin d'améliorer la couverture ambulancière de la Montérégie, plus particulièrement sur le territoire des municipalités de Saint-Michel et Saint-Rémi;

ATTENDU que le 8 août 2016, la Ville de Saint-Rémi informait le directeur général de la Coopérative des techniciens ambulanciers de la Montérégie (CETAM) qu'elle renouvelait son offre d'espace gratuit dans sa Caserne de pompiers pour une ambulance afin de minimiser le délai de réponse lors des appels d'urgence de ses citoyens, ceux de Saint-Michel et des municipalités avoisinantes;

ATTENDU plusieurs conversations avec madame la députée de Sanguinet et madame la mairesse de Saint-Rémi concernant le présent dossier;

ATTENDU qu'il y a lieu d'adresser une demande formelle à madame Danielle McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux et députée de Sanguinet concernant le déplacement de la présente desserte ambulancière;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin

ET: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

que demande soit adressée à madame Danielle McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux et députée de Sanguinet, de déplacer la desserte et de revoir la zone d'opération afin d'améliorer la couverture ambulancière de la Ville de Saint-Rémi en considérant l'offre de cette dernière pour le positionnement d'une ambulance à la caserne de pompiers de Saint-Rémi;

que copie de la présente résolution soit transmise à la municipalité de Saint-Michel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11 SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE

20-01-0431

12 CORRESPONDANCE

- Avis en date du 16 décembre 2019, et reçu à la Ville de Saint-Rémi le 6 janvier 2020, de la Régie des alcools et des jeux du Québec concernant la vente avec autorisation de vente pour le restaurant *Aux trois grelots Inc.*

13 AFFAIRES NOUVELLES

14 INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE

Madame la mairesse informe les personnes présentes des faits suivants:

- que les inscriptions aux activités qui seront offertes durant la semaine de la relâche sont en cours;
- que dans le cadre de la semaine de la persévérance scolaire, le mardi 28 janvier à 19 h, une séance extraordinaire du conseil municipal jeunesse aura lieu à la salle du conseil municipal;
- que la prochaine conférence à la bibliothèque intitulée « Un couple plus fort, oui! Mais sans illusion », aura lieu le 6 février à 19 h et l’inscription est obligatoire ;
- que le 15 février de 13 h à 16 h se déroulera, au Parc Jean-Paul-Ferdais, la journée Plaisirs d’hiver;

15 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal répond aux questions du public.

20-01-0432

16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yvon Yelle

ET: résolu unanimement

que la présente séance soit levée à 20 h 48.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Sylvie Gagnon-Breton
Mairesse

M. Patrice de Repentigny, notaire
Assistant-greffier